

## Point 5

### Rapport du Président - 2018

Les procédures engagées par notre avocate suivent leur cours.

En septembre 2018, le Conseil d'Etat a admis les recours de trois résidents secondaires, soutenus par notre Association qui contestaient certaines dispositions du règlement de la Taxe de séjour. Un de nos membre ayant fait recours individuellement, le comité a décidé, avec son accord, de le joindre aux trois autres recours intentés par notre conseil Me Célia Darbellay. Un autre recours a été intenté par un membre qui a confié son cas à un avocat de Sion. Ces cinq recours ont tous obtenu le même résultat.

Ainsi les factures de la Taxe de séjour de 2016 de ces recourants, suspendues par la procédure, sont donc maintenant annulées. Fort d'une analyse détaillée des critères, et à défaut d'une justification de la Commune sur les bases de calcul du forfait, la décision du Conseil d'Etat stipule que "... ni la fixation du nombre de nuitées forfaitaires, ni les facteurs attribués par catégorie de logement (capacité d'hébergement ndlr) ne sont conformes au droit supérieur".

Cette décision représente donc une victoire d'étape pour notre association.

Dans le courant de l'automne 2018 la Commune de Leytron a déposé un recours auprès du Tribunal Cantonal contre la décision du Conseil d'Etat sur les 5 recours individuels ayant fait l'objet d'une procédure. Ces recours portant sur des points identiques, ils ont été joints dans une seule procédure.

Début janvier 2019 notre Conseil a notifié ses déterminations par rapport à l'argumentation développée par la commune dans son recours. L'affaire est donc maintenant en cours d'instruction auprès du Tribunal Cantonal qui devrait rendre son jugement d'ici quelques mois.

Tous nos membres ont été régulièrement tenus informés par une lettre d'information e-mail des nouvelles touchant à la station et à nos activités. Le site [www.aperovronnaz.ch](http://www.aperovronnaz.ch) et la page Facebook sont régulièrement mis à jour par le soussigné.

Peu après l'AG du MM. Gilbert Schertenleib a rejoint le comité où il a accepté de prendre la charge de Trésorier. M. Philippe Freléchoux a pris celle de Secrétaire alors que Mme Brunner est en charge de la tenue de la liste des membres.

Votre Comité s'est réuni le 7 octobre 2018 puis le 9 février 2019 pour préparer cette assemblée.

Pour la troisième fois les autorités communales nous offrent la location gratuite du couvert pour notre assemblée. Nous remercions chaleureusement le Président de la Commune Monsieur Patrice Martinet et le Conseiller Municipal Monsieur Alexandre Crettenand et tenons à leur dire combien nous apprécions ce geste.

Charly Teuscher, président